



CERTIFICAT DE MATELOT DE PONT

Textes de référence :

Annexes II et III à l'arrêté du 18 août 2015 relatif à la délivrance du certificat de matelot pont, du certificat de matelot de quart passerelle et du certificat de marin qualifié pont¹

Pièces à fournir :

- Visite médicale des gens de mer française en cours de validité
- Carte d'identité valide
- Un diplôme de niveau 5 (brevet des collèges minimum)
- Fiche d'inscription
- Une attestation de natation de 50m nage libre

PROGRAMME DE FORMATION

FORMATION MODULAIRE		
Matières	Cours	Formation Pratique
Module P1-Appui (Navigation)		
Navigation	-	31 h
Météorologie	-	31 h
Règles de barre, feux balisage, signaux	31 h	-
Tenue du quart	31 h	-
Manœuvre / embarcation	-	54 h
Total module P1-Appui	116 h	
Module P2-Appui (Manutention, arrimage de la cargaison et pêche)		
Manutention et arrimage	3 h	-
Matelotage / engins de pêche	-	54 h
Total module P2-Appui	57 h	
Module P3-Appui (Contrôle de l'exploitation du navire et assistance aux personnes à bord, entretien et réparation)		
Description et construction	22 h	-
Stabilité	22 h	-

Sécurité	21 h	-
Météorologie	-	31 h
Entretien et réparation	6 h	-
Total module P3-Appui	49 h	
Module NP-Appui (Module National Pont)		
L'environnement réglementaire	31 h	-
Total module P2-Appui	13 h	
TOTAL FORMATION « MATELOT PONT » HORS FORMATIONS SPECIFIQUES (évaluations comprises hors épreuve orale)	235 h	